

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2995

19 décembre 2008

SOMMAIRE

Aareal Fund Management S.à r.l.	143714	Luxpan International S.A.	143716
ABC Marche S.à r.l.	143755	Mea Power	143740
Amanda Management Company S.A. ...	143745	Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l.	143744
AMBER TRUST Management S.A.	143729	MLWERT 1 S.à r.l.	143733
Ampala S.à r.l.	143758	MLWERT 2 S.à r.l.	143716
AP Union Group S.à r.l.	143717	MLWERT 3 S.à r.l.	143715
Archer Investments S.à r.l.	143744	Mowo Plan Project S.à r.l.	143727
ASAP+S S.A.	143714	Mowo Plan Project S.à r.l.	143729
AS Sicav	143743	Myrtus Finance S.A.	143731
Belux Property Investments (BPI) S.A. .	143715	NEThave Investments Holding S.à r.l. ...	143714
Bois la Dame S.A.	143716	Odyssey Financial Technologies S.A.	143737
Chempart S.A.	143752	Plan Project S.à r.l.	143727
Continental Barley Holding S.A.	143716	Plan Project S.à r.l.	143729
Digital Luxembourg II Sàrl	143743	PPP Group S.A.	143745
Dresdner Leasing 3 S.à r.l.	143744	Pro-Inter S.A.	143738
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	143739	Promax S.A.	143738
Egerton S.à r.l.	143739	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.)	143730
Electrical Components International S.à r.l.	143714	Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l.	143714
Energie & Environnement Ingénieurs-con- seils S.A.	143746	Stolz Luxembourg S.à r.l.	143754
Europe Universal Holding	143746	Sylphid Participations S.A.	143747
EVR Medical S.à r.l.	143715	Systemsgroup S.A.	143732
Ha Ka Lux 2 S.A.	143746	Tempus Corporation Holding S.A.	143715
IDS Scheer Luxembourg S.A.	143739	Tertio S.A.	143733
International Mineral Finance S.à r.l. ...	143745	Textil Romania S.à r.l.	143732
KLC Holdings XIII S.A.	143730	Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A.	143756
Lambda Assets S.A.	143747	Webb S.à r.l.	143731
Luxembourg Trading Finance S.à r.l. ...	143733	Zyal Invest S.à r.l.	143729
Luxfide S.à r.l.	143734		

NEThave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 99.687.

Acte Constitutif publié à la page 23 910 du Mémorial C n ° 499 du 12 mai 2004, modifié à la page 46 202 du Mémorial C n ° 963 du 18 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008131800/1459/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04430. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Electrical Components International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 142.421.

EXTRAIT

Il résulte d'une erreur matérielle dans le dépôt n° L080164989.04 que Vincent Cormeau est gérant de classe B de la Société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151028/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

ASAP+S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 120.655.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

ASAP+S S.A.

Référence de publication: 2008151740/8416/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02880. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aareal Fund Management S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue de Höhenhof.
R.C.S. Luxembourg B 102.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2008.

Paul Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008151819/202/13.

(080179581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

EVR Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 142.737.

Statuts coordonnés en date du 5 novembre 2008, suite à un acte n°615, déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2008151788/208/13.

(080179309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Tempus Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008151789/5770/12.

(080179304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Belux Property Investments (BPI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 141.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008151810/231/14.

(080179625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

MLWERT 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008153952/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03115. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Luxpan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 111.692.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 13 août 2008 no L080119740.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153948/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00643. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

MLWERT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008153951/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03118. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Bois la Dame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.569.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153933/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03636. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Continental Barley Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 18.440.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

H. CHARBON / Th. SIMONIN

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008153977/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03086. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

AP Union Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.122.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AP UNION GROUP S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.122, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on November 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648, page 31088 on March 29, 2006 (the Company).

There appeared:

Omnitech International Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Colorado, United States of America, having its registered office at 5050, Osage Street, suite 500, 80221 Denver, Colorado, United States of America, registered with the Register of the Department of State of Colorado under number 19871705923, holder of five hundred and forty (540) shares of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company (the Sole Shareholder), hereby represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred and forty (540) shares of the Company having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company, relating to the corporate objet which is renumbered article 3 and shall henceforth read as follows:

" Art. 3.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The Company may carry out any activity of purchase of necessary machinery for manufacturing of metal container systems purchased inside and outside the European Union (except Luxembourg), as well as the sale and shipment of these goods to clients inside and outside the European Union (except Luxembourg).";

2. Full restatement of the articles of association of the Company;

3. Redesignation of the management of the Company into one class A manager and one or more class B managers;

4. Transfer of the registered office of the Company; and
 5. Miscellaneous.
- III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company relating to the corporate object, which is renumbered article 3 and shall henceforth read as follows:

" Art. 3.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The Company may carry out any activity of purchase of necessary machinery for manufacturing of metal container systems purchased inside and outside the European Union (except Luxembourg), as well as the sale and shipment of these goods to clients inside and outside the European Union (except Luxembourg)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles). The Articles shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AP UNION GROUP S. à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, "general meeting of partners" means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The Company may carry out any activity of purchase of necessary machinery for manufacturing of metal container systems purchased inside and outside the European Union (except Luxembourg), as well as the sale and shipment of these goods to clients inside and outside the European Union (except Luxembourg).

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) represented by 540 (five hundred and forty) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by several managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. They will constitute a board of managers composed of one manager of class A, which needs to be the holder of the business license(s) necessary for the Company's commercial activity and one or several managers of class B. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signatures of the manager of class A of the Company acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members, including the class A manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast with the class A manager necessarily consenting. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the manager of class A and at least one manager of class B, acting jointly, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of the partners upon proposal by the board of managers;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate the management of the Company into one class A manager and class B managers as follows:

- Jacek SZYNAKIEWICZ, class A manager;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., class B manager;
- Doeke van der MOLEN, class B manager;
- William Scott COORS, class B manager; and
- Chris OLSON, class B manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current location at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AP UNION GROUP S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.122, la Société a été constituée le 24 novembre 2005 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648, page 31088 du 29 mars 2006 (la Société).

A comparu:

Omnitech International Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5050, Osage Street, suite 500, 80221 Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre des sociétés de l'Etat du Colorado (Register of the Department of State of Colorado), sous le numéro 19871705923, propriétaire de cinq cent quarante (540) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cent quarante (540) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, concernant l'objet social qui est renuméroté article 3 et qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et unités, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et unités. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit.

3.2. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, titres, obligations et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut prêter des fonds, en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever de charges ou bien créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements directs ou indirects de biens mobiliers et immobiliers en ce compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou bien grevement de biens mobiliers ou immobiliers.

3.6 La Société peut effectuer toute activité d'achat des machines nécessaires à la fabrication des systèmes de conteneur en métal achetés à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne (sauf le Luxembourg), ainsi que la vente et l'expédition de ces marchandises aux clients intérieurs et extérieurs à l'Union européenne (sauf le Luxembourg).»;

2. Refonte intégrale des statuts de la Société;

3. Nouvelle désignation de la gestion de la Société en un gérant de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B;

4. Transfert du siège social de la Société; et

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, concernant l'objet social qui est renuméroté article 3 et qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et unités, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et unités. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit.

3.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, titres, obligations et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut prêter des fonds, en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever de charges ou bien créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements directs ou indirects de biens mobiliers et immobiliers en ce compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou bien grevement de biens mobiliers ou immobiliers.

3.6 La Société peut effectuer toute activité d'achat de machines nécessaires à la fabrication de système de conteneur en métal achetés au sein et en dehors de l'Union européenne (sauf le Luxembourg), ainsi que la vente et l'expédition de ces marchandises aux clients situés au sein et en dehors de l'Union européenne (sauf le Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société (les Statuts). Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AP UNION GROUP S. à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une décision du conseil de gérance (comme employé dans les présents statuts «conseil de gérance» signifie le gérant unique si ledit conseil est composé uniquement d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés, (comme employé dans les présents statuts «assemblée générale des associés» signifie l'associé unique s'il n'y a pas plus d'un associé) adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et unités, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et unités. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit.

3.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, titres, obligations et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut prêter des fonds, en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever de charges ou bien créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements directs ou indirects de biens mobiliers et immobiliers en ce compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou bien grevement de biens mobiliers ou immobiliers.

3.6 La Société peut effectuer toute activité d'achat de machines nécessaires à la fabrication de systèmes de conteneur en métal achetés au sein et en dehors de l'Union européenne (sauf le Luxembourg), ainsi que la vente et l'expédition de ces marchandises aux clients situés au sein et en dehors de l'Union européenne (sauf le Luxembourg).

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros) représenté par 540 (cinq cent quarante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi.

Art. 6. Parts Sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit au propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de celle-ci sont indivisibles, dans la mesure où la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera envers la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou lorsque la Société a plus d'un associé, aux tiers. Si la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est administrée par plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Ils formeront un conseil de gérance composé d'un gérant de classe A, titulaire de(s) l'autorisation(s) d'établissement nécessaire(s) à l'activité commerciale de la Société et d'un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A de la Société agissant conjointement avec tout gérant de classe B de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le Conseil se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation à une réunion en donnant son consentement par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, fax ou e-mail.

9.4 Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil.

9.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, y compris le gérant de classe A est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées avec le consentement nécessaire du gérant de classe A. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies identiques et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B, agissant conjointement, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est gérée par un associé unique, cet associé aura tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé aura des droits de vote proportionnels à son actionnariat dans la Société.

12.3. Chaque associé peut nommer toute personne ou entité comme son mandataire par une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq, les résolutions des associés peuvent être prises sans convoquer une réunion par résolution circulaire, dont le texte sera communiqué à tous les associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur voix en signant la résolution. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original ou par télex.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prise que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3 Cependant, les résolutions en vue de modifier les Statuts ou de dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice Social

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année. Chaque année, à la clôture de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société seront établis, et le conseil de gérance dressera le bilan indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société et le compte de résultats.

14.2. Le bilan et le compte de résultats seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés qui votera en particulier sur la décision d'accorder une décharge au conseil de gérance et, si applicable, aux commissaires aux comptes.

Art. 15. Affectation des Bénéfices

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve statutaire. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de décider de l'affectation du solde à sa discrétion. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires sont établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires montrent un bénéfice en ce compris les bénéfices reportés ou transférés à la réserve extraordinaire;
- (iii) La décision de distribuer des acomptes sur dividende est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance;
- (iv) La décision ci-dessus est adoptée après que la Société ait obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire dans la résolution du ou des associés ou de la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art.17 . Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi applicable.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'effectuer une nouvelle désignation de la gestion de la Société en un gérant de classe A et plusieurs gérants de classe B comme suit:

- Jacek SZYNAKIEWICZ, gérant de classe A;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., gérant de classe B;
- Doeke van der MOLEN, gérant de classe B;
- William Scott COORS, gérant de classe B; et
- Chris OLSON, gérant de classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société qui se situe actuellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration - Estimation des coûts

Le montant des coûts en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 novembre 2008, LAC/2008/47963. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152446/5770/550.

(080179893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Plan Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mowo Plan Project S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.005.

L'an deux huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1) Monsieur Guy ROTH, retraité, demeurant au 18, rue des Noyers, L-7303 Steinsel;
- 2) Madame Claudine WORMERINGER, employée privée, épouse de Monsieur Guy ROTH, demeurant au 18, rue des Noyers, L-7303 Steinsel;
- 3) Monsieur Achim Hermann REUTER, employé privé, demeurant au 5 Am Grossschock, D-54329 Konz (Allemagne).

Lesquels comparants, agissant en leur qualités des trois (3) seuls et uniques associés de la société «Mowo Plan Project S.à r.l.», ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Que la société «Mowo Plan Project S.à r.l.» (la «Société») est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originairement sous la dénomination de «MOWO BANK PROJECT S.à r.l.», suivant acte notarié, dressé en date du 18 octobre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 952 du 13 décembre 1999;

2.- Que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2969 du 20 décembre 2007, page 142 510, et que depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification;

3.- Que la Société est régulièrement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.005 et que son siège social est établi actuellement au 57, rue Belle-Vue, L-7214 Bereldange;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à Luxembourg, le 12 septembre 2008, les anciens associés Monsieur Ted WORMERINGER et son épouse Madame Nicole STREFF, les deux demeurant ensemble au 111, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, ont cédé la totalité de leur participation ancienne dans le capital social de la Société, soit les cent (100) parts sociales qu'ils détenaient chacun à concurrence de cinquante (50) parts sociales à (i) Monsieur Guy ROTH, retraité, demeurant au 18 rue des Noyers, L-7303 Steinsel, à raison de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune et (ii) Madame Claudine WORMERINGER, employée privée, épouse de Monsieur Guy ROTH, demeurant avec son époux au 18, rue des Noyers, L-7303 Steinsel, à raison de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune;

Ladite cession de parts sociales sous seing privé, datée du 12 septembre 2008, après avoir été signée «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

5.- Que le capital social de la Société d'un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75'000.- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) par part sociale, chaque part sociale étant entièrement libérée, est détenu intégralement, après la prédite cession de part sociale sous seing privé du 12 septembre 2008, par les trois seuls et uniques associés, Monsieur Guy ROTH, Madame Claudine WORMERINGER et Monsieur Achim Hermann REUTER, tous prénommés, chacun à raison de cent (100) parts sociales.

Ceci exposé, les parties comparantes, agissant ainsi en leur qualité de seuls et uniques associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Cessions de parts sociales

L'associé susnommé, Monsieur Guy ROTH, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à son co-associé:

Monsieur Achim Hermann REUTER, prénommé, également personnellement présent et cet acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales (sur 100 parts qu'il détient) d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR) chacune de la Société «Mowo Plan Project S.à r.l.»,

pour le prix de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (6'250.- EUR) que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentant ce dont il lui confirme bonne et valable quittance par les présentes.

Ensuite à la même occasion, l'associée Madame Claudine WORMERINGER, prénommée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait à de droit au même co-associé, Monsieur Achim Hermann REUTER, qui accepte,

vingt-cinq (25) parts sociales (sur 100 parts qu'elle détient) d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR) chacune de la Société «Mowo Plan Project S.à r.l.»,

pour le prix de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (6'250.- EUR) que la cédante déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentant ce dont elle lui confirme bonne et valable quittance par les présentes.

Les prédites cessions de parts sociales, acceptées de parts et d'autres, les Messieurs Guy ROTH et Achim Hermann REUTER, préqualifiés, agissant de même en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter au nom et pour compte de la société, la prédite cession de parts sociales dressée sous seing privé en date du 12 septembre 2008 et les deux cessions de parts présentement documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Assemblée générale des associés

Ensuite les comparants et associés, Monsieur Guy ROTH, désormais propriétaire de soixante-quinze (75) parts sociales, Madame Claudine WORMERINGER, épouse de Monsieur Guy ROTH, propriétaire de soixante-quinze (75) parts sociales et Monsieur Achim Hermann REUTER, propriétaire de cent cinquante (150) parts sociales et représentant l'intégralité du capital social de la Société «Mowo Plan Project S.à r.l.» se sont immédiatement réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de changer, avec effet immédiat, la raison sociale de la Société de «Mowo Plan Project S.à r.l.» en «Plan Project S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à ce changement de dénomination sociale, les associés ont décidé de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «La société prend la dénomination de «Plan Project S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Troisième résolution

Les associés ont décidé, avec effet immédiat, de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société nouvellement dénommée «Plan Project S.à r.l.», du 57, rue Belle-Vue, L-7214 Bereldange au 30, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Suite à ce transfert du siège social, l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société est à modifier et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. ROTH, C. WORMERINGER, A. H. REUTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12843. — Reçu douze Euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008153292/239/98.

(080181302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Plan Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mowo Plan Project S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 72.005.

—
RECTIFICATIF

Il résulte de l'acte d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Plan Project S.à r.l.», anciennement «Mowo Plan Project S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 30, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 72.005) reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 08 octobre 2008, en voie de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg («RCS»), que partout dans le corps de ladite assemblée du 08 octobre 2008 et plus précisément concernant les prénoms de l'associé REUTER, il fut indiqué, contrairement, à ce qui est inscrit au RCS les prénoms comme étant ceux de Achim Hermann, alors qu'en réalité il est inscrit au RCS avec un seul prénom, celui de «Hermann».

Il y a donc lieu de rectifier et de remplacer partout dans le corps de l'assemblée du 08 octobre 2008, le nom de l'associé REUTER comme suit:

Monsieur Hermann REUTER, employé privé, demeurant au 5 Am Grossschock, D-54329 Konz (Allemagne).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008153298/239/22.

(080181302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.982.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique le novembre 3, 2008

Le novembre 3, 2008, le gérant de Zyal Invest Sarl ("la société"), ont pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le novembre 3, 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2008148823/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

AMBER TRUST Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.025.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 27 octobre 2008 que:

- ont été révoqués de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat:

* M. Yves Verhulst, ayant son adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

* M. Koen Straetmans, ayant son adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

- ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008:

* M. Antti Mantila, Managing Director, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, ayant son adresse professionnelle à Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki;

* M. Ian Hague, Principal, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC, ayant son adresse professionnelle à 152, West 57th Street, 24th floor, New York, USA-10019 New-York;

* M. Harvey Sawikin, Principal, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC, ayant son adresse professionnelle à 152, West 57th Street, 24th floor, New York, USA-10019 New-York;

* M. Kari Salonen, Fund Manager, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, ayant son adresse professionnelle à Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki;

* M. Kustaa Äima, Fund Manager, DANSKE CAPITAL FINLAND LTD, ayant son adresse professionnelle à Aleksanterinkatu 44, 7th floor, FIN-00100 Helsinki;

* Mrs Joanne Tuckman, Chief Financial Officer, FIREBIRD MANAGEMENT LLC, ayant son adresse professionnelle à 152, West 57th Street, 24th floor, New York, USA-10019 New-York;

- a été reconduit dans son mandat de commissaire du contrôle des comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008 ERNST & YOUNG S.A.

- le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMBER TRUST Management S.A.

SGG Corporate Services S.A., 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008152550/1005/37.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2008

Les actionnaires décident de confier le mandat de commissaire à la société PKF Abax Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008151005/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

KLC Holdings XIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.985.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the professional address of the following Directors be modified as follows:

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, awarded in D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

* Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTRÔLE S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XIII S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Director of Category A / Director of Category B and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2008152546/795/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU04025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

En date du 12 septembre 2008, Apollo European European Principal Finance Fund, L.P, avec siège social au 9, West 57th Street, 41st Floor, USA - NY 10019 New York, a transféré 331 certificats de parts privilégiées qu'elle détenait dans la Société, à Partners Group Access 94 LP, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ.

Par conséquent, les parts de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

Apollo European Principal Finance Fund, L.P. détient 26.000 parts sociales ordinaires

Apollo European Principal Finance Fund, L.P. détient 5.919 certificats de parts privilégiées

Partners Group Access 94 LP détient 331 certificats de parts privilégiées.

A Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008151006/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Myrtus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.661.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 26 septembre 2008 que:

1.

- Monsieur Alexander Sukhoruchenko

- Monsieur Vladimir Yakunin

- Monsieur Vagif Agaev

Ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société.

2.

- Monsieur Astafurov Oleg, né le 29 août 1968 (Russie), résidant professionnellement à Zelenogradskiy Administrative District 527, 39 Moscow (Russie)

- Monsieur Filippov Alexander, né le 21 mai 1960 (Russie), résidant professionnellement à Kostyakova Street 7-7, 66 Moscow (Russie);

- Monsieur Stupak Sergey, né le 27 mai 1974 (Russie), résidant professionnellement à Balashiha, Sverdlova Street 21, 5 Moscow (Russie).

Ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 26 septembre 2008 et ce, pour une durée de six ans.

3.

- Monsieur Vladimir Yakunin a également démissionné de son poste d'administrateur délégué de la société avec effet au 26 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008151044/6390/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Textil Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.342.

Extrait d'une convention de cession sous seing privé de parts sociales

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 12 novembre 2008, la société Luxembourg INTERNATIONAL CONSULTING S.A. EN ABREGE «INTERCONSULT», avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. B40.312, a cédé à Mr Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détient dans la société TEXTIL ROMANIA SARL, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008151007/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires en date du 11 novembre 2008

Il a été décidé:

- De révoquer Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée de son poste de commissaire.

- De nommer au poste de réviseur d'entreprises la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 71.178 dûment représentée par M. Daniel Croisé, en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
A. Rollinger-Weimerskirch / Henri Seiter
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008151009/1652/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

MLWERT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008153950/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03120. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Tertio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.105.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, tenue de manière extraordinaire au siège social le 11 novembre 2008.

Il a été décidé:

- De révoquer Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée de son poste de commissaire.
- De nommer au poste de réviseur d'entreprises la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 71.178 dûment représentée par M. Daniel Croisé, en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Andrée Rollinger-Weimerskirch / Henri Seiter
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008151010/1652/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

RECTIFICATIF

En date du 23 juillet 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 29.665 de son répertoire, l'assemblée générale extraordinaire des associés de Luxembourg Trading Finance S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 130.591.

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la version française et anglaise de la première phrase de l'article 6 des statuts sous la troisième résolution concernant le montant du capital social.

Il y a lieu de lire la version française et la version anglaise de la première phrase de l'article 6 des statuts sous la troisième résolution comme suit:

Version française:

« **Art 6. Capital en parts sociales.** Le capital social émis est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS TROIS CENT VINGT SIX MILLE SEPT CENT TRENTE QUATRE Dollars US SIX CENT VINGT QUATRE dixième de cent (USD 450.326.734,624) divisé en:

(...»

Version anglaise:

" **Art. 6. Share capital.** The issued corporate capital is fixed at of FOUR HUNDRED FIFTY MILLION THREE HUNDRED TWENTY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY FOUR US Dollars SIX HUNDRED AND TWENTY FOUR tenth of a cent (USD 450,326,734.624) divided into:

(...)"

Le reste de l'acte est inchangé.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008152467/202/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04770. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.245.

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René Beltjens, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Etienne Boulard, Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Olivier de Vinck, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Marc Minet, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Madame Odile Renner, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 mai 2007.

2.- Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Etienne Boulard, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Madame Odile Renner, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Günter Simon,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Didier Mouget, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 septembre 2008.

3.- Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Marc Minet, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Philippe Sergiel,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Didier Mouget, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 31 octobre 2008.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée LUXFIDE S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.245, constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de LUXFIDE S.A. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 613 du 5 novembre 1997, et transformée en société à responsabilité limitée avec adoption de la dénomination de LUXFIDE S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002;
 - en date du 9 février 2005 (2 actes), publiés au Mémorial C numéro 230 du 1^{er} février 2006 et numéro 282 du 8 février 2006;
 - en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 352 du 17 février 2006;
 - en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2458 du 30 décembre 2006;
 - en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1213 du 20 juin 2007;
 - en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C numéro 950 du 17 avril 2008.
- Que les comparants sous 2. et 3. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée LUXFIDE S.à r.l., qu'ils entérinent les décisions prises lors de la réunion du 11 mai 2007 par les associés sous 1. et qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, conformément à l'article 7 des statuts, entérine la sortie de Monsieur René Beltjens avec effet au 1^{er} juillet 2008 ainsi que les différentes cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur René Beltjens.

Avec effet au 1^{er} juillet 2008, la collectivité des associés, conformément à l'article 7 des statuts et dans les conditions prévues dans la loi sur les sociétés, entérine l'agrément donné à Madame Rima Adas, Madame Anne-Sophie Preud'homme, Monsieur David Roach, Madame Catherine Rückel et Monsieur Luc Trivaudey ainsi que les différentes cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Madame Rima Adas, Madame Anne-Sophie Preud'homme, Monsieur David Roach, Madame Catherine Rückel et Monsieur Luc Trivaudey.

Troisième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 des Statuts de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Rima Adas, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
2. Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
3. Monsieur Etienne Boulard, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
4. Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
5. Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
6. Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
7. Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);

8. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
9. Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
10. Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
11. Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
12. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
13. Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
14. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
15. Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
16. Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
17. Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
18. Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
19. Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
20. Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
21. Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
22. Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
23. Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
24. Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
25. Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
26. Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
27. Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
28. Madame Anne-Sophie Preud'homme, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
29. Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
30. Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
31. Madame Odile Renner, consultante, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
32. Monsieur David Roach, qualified chartered accountant, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
33. Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
34. Madame Catherine Rückel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);
35. Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);

36. Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);

37. Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);

38. Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);

39. Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);

40. Monsieur Luc Trivaudey, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);

Total: cinq cents parts sociales (500).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MOUGET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2008. Relation GRE/2008/4572. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152466/231/171.

(080180599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Présents: Antoine Duchateau Didier Vankeerberghen
 Charlie Barrass Eggermont Guy

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de radier le pouvoir de signature des personnes suivantes:

NOM	FONCTION	
ELIZABETH LEFEBVRE	General Counsel	FONDE DE POUVOIR
PHILIPPE PLANCHAT	Delivery Services Vice President	FONDE DE POUVOIR
STEVE D'SOUZA	North Europe General Manager	FONDE DE POUVOIR
JAMES KERN	Vice-President America	FONDE DE POUVOIR

Et de maintenir le pouvoir de signature conjointement 2 à 2 à toutes les personnes suivantes:

NOM	FONCTION	
KEN WATSON	M&A Integration Director	FONDE DE POUVOIR
HUGUES VANDEPEUTTE	Financial Controller	FONDE DE POUVOIR
ERIC COMBLAIN	Finance Director	FONDE DE POUVOIR
JOHN VUKOVIC	Vice-President Corporate Developpement	FONDE DE POUVOIR
EDOUARD MARTIN	Internal Support Director	FONDE DE POUVOIR
HENRI CHAPATTE	Vice-President Human Ressources	FONDE DE POUVOIR
MONIKA METTLER	Human Ressources Director	FONDE DE POUVOIR
ARNAUD BIANCHI	Human Ressources Manager	FONDE DE POUVOIR
GREG O'NEILL	Product & Customer Support Services Senior Vice-President	FONDE DE POUVOIR
JAMES THOMSON	Development Vice-President	FONDE DE POUVOIR
SERGE ANDRIEUX	Vice-President Architecture.P.M.T	FONDE DE POUVOIR

143738

MICHEL MATHYS	Marketing Vice-President	FONDE DE POUVOIR
MICHEL JONGEN	Germany, Austria & Eastern Europe General Manager	FONDE DE POUVOIR
FRANÇOIS JACQUEMART	Benelux & France General Manager	FONDE DE POUVOIR
THIERRY DIVENOT	Switzerland & Southern Europe General Manager	FONDE DE POUVOIR
DAVE WHITE	Vice-President Asia Pacific & M-E	FONDE DE POUVOIR

17 novembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Guy Eggermont / Antoine Duchateau

Administrateur / Président du Conseil

Référence de publication: 2008151017/2747/45.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Promax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.491.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée général ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 6 octobre 2008, que les mandats des administrateurs Tania Fernandes, Anne Huberland et Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, et du commissaire aux comptes, la société Eurocomptes S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008151019/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pro-Inter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 88.507.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 2008

Le 3 novembre 2008 le conseil d'administration a nommé Monsieur Rolf DELHAYE, employé privé, né à Sarreguemines (France), le 17 janvier 1949, demeurant à F-57000 Metz (France), 6, rue des Clématites, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans la cadre de cette gestion, ayant tout pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans ce cadre, dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Marilyne LENOIRE

Administrateur

Référence de publication: 2008151022/241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 106.369.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2008

Le mandat du gérant suivant a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009:

Ian GALLIENNE, Administrateur de sociétés, 17, allée des Peupliers à Gerpinnes (B)

Nomination d'un gérant pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009, de:

Xavier LIKIN, Administrateur de sociétés, 24, avenue Marnix à Bruxelles (B)

Pour avis sincère et conforme

Ian GALLIENNE

p.o signature

Référence de publication: 2008151039/9424/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 52.617.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 08/10/08

Conseil d'Administration

Monsieur Stephan STEVENS ayant donné sa démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué, l'Assemblée Générale a décidé de pouvoir à son remplacement en tant qu'administrateur. L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Ludwig GREIMEL né le 21 septembre 1960 à Velden demeurant à Dekan-Maier-Straße 23, D-84149 Velden, à la fonction d'administrateur et de ne pas nommer de remplaçant à la fonction d'administrateur délégué. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 08 octobre 2008.

Référence de publication: 2008151023/7430/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.236.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 21 novembre 2008, que:

a) l'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des membres du conseil d'administration suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Alwin HAUKE, né le 11 juin 1962 à Steinhaus (Allemagne), demeurant à Bahnhofstrasse, 80, D-54459 Wiltingen, Allemagne, administrateur-délégué;

- Madame Mia VERREYEN, née le 13 janvier 1955 à Wilrijk (Anvers, Belgique), demeurant à B-2070 Zwijndrecht, Ernest Claesstraat 18, Belgique, administrateur;

- Monsieur Jean-Louis VITALI, né le 7 septembre 1959 à Dijon (France), demeurant à L-3468 Dudelange, rue des Fleurs 40, administrateur-délégué.

b) l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de nommer les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luc VANDE VELDE, né le 3 février 1957 à Mark (Belgique), demeurant à Armendijlaan, 27, B-1933 Sterrebeek, administrateur;

- Monsieur Alain SOHET, né le 14 avril 1960 à Ikela (Belgique), demeurant à Violtjeslaan, 36, B-1970 Wezembeek-Oppeem, administrateur;

- Monsieur Yvan ABSIL, né le 23 mars 1972 à Ixelles (Belgique), demeurant à chemin du Grand Sart, 8, B-1325 Bonlez, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151025/1053/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Mea Power, Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.304.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme MEA AQUA, RCS Luxembourg, section B, n° 115.743, avec siège social à 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, ici représentée par Mme Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2008.

2) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., RCS Luxembourg, section B, n° 85.950, avec siège social à 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, ici représentée par Mme Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MEA POWER".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société aura pour objet toutes activités dans les domaines de la gestion et des services liés aux métiers de l'eau et de l'énergie aux collectivités et aux industriels, ainsi que les prestations de conception et de réalisation de toutes constructions et infrastructures dans les domaines visés.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (EUR 35.000,-) euros divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 1^{er} décembre 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société anonyme MEA AQUA, préqualifiée trois cent quarante-neuf actions	349
2) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean de Nassau, dirigeant de sociétés, né le 15.05.1957 à Betzdorf (L), demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - b) Monsieur Romain Schumacher, conseil comptable et fiscal, né le 26.12.1955 à Pétange (L), avec adresse professionnelle à 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
 - c) Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, né le 08.03.1947 à Luxembourg (L), avec adresse professionnelle à 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Eurocomptes S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37 263, une société avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

143743

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signée avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2008. LAC/2008/48716. - Reçu cent soixante-quinze euros EUR 0,5 % = 175,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008153736/5770/168.

(080181546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 5 novembre 2008, ce qui suit:

- De nommer avec effet au 20 octobre 2008 et pour une durée indéterminée:

* M. Paul van Baarle né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

* TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84.993.

- De confirmer que le Conseil de Gérance se compose désormais comme tel:

* M. Joshua Mills, gérant,

* M. Bernard Geoghegan, gérant,

* M. Paul van Baarle, gérant et,

* TMF Corporate Services S.A., gérant.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008151027/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

AS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.833.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 27 février 2008 a décidé de coopter avec effet au 27 février 2008, Messieurs Daniel Kornmann et Martin Jufer en qualité d'administrateurs, en remplacement de Monsieur Andrew Hanges, démissionnaire en date du 26 février 2008 et de Monsieur Roman Aschwanden, démissionnaire en date du 27 février 2008, et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Martin VOGEL

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH.

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
M. Daniel KORNMANN
Bank Julius Baer Co. Ltd, Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Martin JUFER
Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH,
M. Jean-Michel LOEHR
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, ESCH-SUR-ALZETTE.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.
Pour AS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008154215/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dresdner Leasing 3 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 137.845.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 28 octobre 2008 entre Dresdner Leasing 2 S.à r.l., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.887 et SMBC Leasing & Finance UK No. 1 Limited, avec siège social au 99 Queen Victoria Street, London, EC4V 4EH, enregistrée au Register of England and Wales sous le numéro 05775540 que Dresdner Leasing 2 S.à r.l. a cédé 11.125 des ses parts sociales dans la Société à SMBC Leasing & Finance UK No. 1 Limited avec effet au 28 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008151029/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 124.711.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Eagle Management Services Limited agissant en qualité de gérant de la Société avec effet au 28 août 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008151030/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Amanda Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.749.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2008

En date du 9 septembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Marko Juhani HOVI en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2008.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008151033/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

International Mineral Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 71.479.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.910.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales en date du 14 août 2008 entre la société Western Silver Corporation, une société par action ayant son siège au 2800-666, Burrard Street CDN - BC V6C 2Z7 Vancouver, Canada, enregistrée au Registrar of Companies, Canada, sous le numéro 280369 et la société Goldcorp Investments (Gibraltar) Limited ayant son siège social à 10/8 Inter. Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, enregistrée au Registrar of Companies de Gibraltar sous le numéro 100520, que Western Silver Corporation a apporté la totalité des parts sociales dans la Société, soit 71.479 parts sociales ordinaires, à Goldcorp Investments (Gibraltar) Limited avec effet au 14 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151031/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

PPP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.287.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 30 juillet 2008 que le mandat de Aaco (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. n'a pas été renouvelé et que Certifica Luxembourg S.à r.l., avec adresse au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.770 a été élue Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée déterminée qui expira à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151032/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Europe Universal Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.928.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2008

Première résolution

L'assemblée décide la nomination pour une durée de 5 ans de Monsieur Marc Baumann, employé, né le 08.06.1978 à Luxembourg (L), demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, pour le mandat d'administrateur en remplacement de la société Intaris SARL, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, route de Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151890/8479/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Ha Ka Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 52.782.

—
Auszug aus dem Protokoll der der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Oktober 2008

Aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Oktober 2008 geht hervor, dass:

Herr Sebastian Heinrich KÖHLER, L-2317 HOWALD, 21 B, rue General Patton als Vertreter für das austretende Verwaltungsratsmitglied Herrn Arthur STURM, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse (Deutschland) eingesetzt wird.

Junglinster, den 8. Oktober 2008.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2008151953/8812/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Energie & Environnement Ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Hostert, 99, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 37.090.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2008 ce qui suit:

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale réélit Monsieur Robert Wilmes à la fonction d'administrateur délégué, Madame Martine Reichling (épouse Wilmes), Monsieur Justin Dostert et Monsieur Henri Wilmes à la fonction d'administrateur ainsi que Monsieur Richard Wilmes à celle de commissaire aux comptes. A l'unanimité l'assemblée générale élit comme nouvel administrateur Monsieur André Wilmes. Tous leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1) Monsieur Robert WILMES, ingénieur diplômé, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass
- 2) Madame Martine REICHLING, épouse WILMES, assistance de direction, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass
- 3) Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération
- 4) Monsieur Henri WILMES, consultant, demeurant à E-28029 Madrid, 9, Plaza de Mondariz
- 5) Monsieur André WILMES, étudiant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass

Commissaire aux comptes:

Monsieur Richard WILMES, étudiant, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ENERGIE & ENVIRONNEMENT- Ingénieurs Conseils SA

Signature

Référence de publication: 2008151961/3206/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Lambda Assets S.A., Société Anonyme,
(anc. Sylphid Participations S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.474.

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SYLPHID PARTICIPATIONS SA", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 85.474, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 25 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Transfert du siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
3. Changement de la dénomination sociale en "LAMBDA ASSETS S.A."
4. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

5. Refonte complète des statuts de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

6. Nominations statutaires.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide:

- de transférer le siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey;

- de changer la dénomination sociale en "LAMBDA ASSETS S.A."; et

- de modifier l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 4).

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LAMBDA ASSETS S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, ou de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège.

Art. 4. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut-être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou de l'actionnaire unique. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Sous réserve des dispositions de l'article 72 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915, tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de révoquer tous les administrateurs, l'administrateur-délégué et commissaire aux comptes et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique nomme Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique nomme la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN; NOWANKIEWICZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2008. Relation GRE/2008/4650. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152582/231/264.

(080180597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Chempart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.305.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Fiduciaire GLACIS S. à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939, dûment représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHILL; et

2) Pierre SCHILL, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1628 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHEMPART S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur gestion et leur financement.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 400.000,00 (quatre cent mille euros) représenté par 400 (quatre cents) actions, de 1.000,00 EUR (mille euros) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures à LUXEMBOURG-VILLE au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

1) Fiduciaire GLACIS S.à r.l., prénommée	399
2) Pierre SCHILL, prénommé	<u>1</u>
TOTAL:	400

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à la somme de trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher le 10 août 1957, demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - b) Madame Denise VERVAET, employée privée, née à Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) le 13 février 1954, demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - c) Madame Sabrina COLLETTE, employée privée, né à Arlon (Belgique) le 14 août 1979, demeurant professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire GLACIS S. à r.l., prénommée.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social est fixé à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2008, LAC/2008/48700. — Reçu deux mille euros EUR 2.000,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008153735/5770/122.

(080181550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.839.

Im Jahre zweitausendacht, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Ludger REICHERT, Dipl. Geowissenschaftler, geboren in Manderscheid (D) am 9. Juni 1965, wohnhaft zu D-54531 Manderscheid, Daunerstrasse, 22,

2) Herr Dieter STOLZ, Kaufmann, geboren in Schalkenmehren (D) am 17. November 1953, wohnhaft zu D-54531 Manderscheid, Dienental, 2,

3) Herr Dirk KAUFMANN, Geschäftsführer, geboren in Gerolstein (D) am 13. November 1975, wohnhaft in D-54584 Jünkerath, Burgstrasse, 26.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Ludger REICHERT und Dieter STOLZ sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l." mit Sitz in L-5552 Remich, 51, route de Mondorf, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 91.839,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 13. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 322 vom 26. März 2003.

Der Komparent Ludger REICHERT erklärt alleiniger Eigentümer von fünfzig (50) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l." zu sein, der Komparent Dieter STOLZ erklärt ebenfalls alleiniger Eigentümer von fünfzig (50) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l." zu sein.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Herr Ludger REICHERT, vorbenannt, erklärt, hiermit zu schenken und zu übertragen, vermittelt einer Schenkung unter Lebenden, zum voraus und außer Teil und mit Befreiung der Rückbringung in seine Nachlassenschaft, an Herrn Dieter STOLZ, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, seine fünfzig (50) Gesellschaftsanteile, zu je einhundert-fünfundzwanzig (125,-) Euro pro Anteil, ihm zugehörend an der Gesellschaft "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l."

Herr Ludger REICHERT versichert, dass die Voraussetzungen des Paragraphen 1365 des BGB nicht vorliegen.

Herr Dieter STOLZ wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile, ab dem heutigen Tag.

Infolge der vorgeannten Anteilsübertragung ist Herr Dieter STOLZ der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsübertragung erklärt der alleinige Gesellschafter Dieter STOLZ, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l." wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro eingeteilt.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.

Alle Gesellschaftsanteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Dieter STOLZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54531 Manderscheid, Dienental, 2."

Dritter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft "STOLZ LUXEMBOURG S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den Geschäftsführer Herrn Dirk KAUFMANN, wohnhaft in D-54584 Jünkerath, Burgstrasse, 26.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung durch Gerichtsvollzieher der Gesellschaft zustellen zu lassen.

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. REICHERT, D. STOLZ, D. KAUFMANN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2008. Relation GRE/2008/4618. Reçu neuf cents Euros (12% = 750,-; 2/10 = 150,-; 900,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Stempelpapier, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Grevenmacher, den 26. November 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008152465/213/64.

(080180605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ABC Marche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 122.191.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Norbert BURELBACH, boulanger-pâtissier, né à Neuerburg (D) le 5 janvier 1967, matricule n ° 1967 01 05 213, demeurant à L-6313 Beaufort, 1, rue du Château.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Gerlinde LENZ, employée privée, née à St. Vith le 4 juin 1969, matricule n ° 1969 06 04 046, demeurant à L-9155 Grosbous, 9, rue du Brill,

trente (30) parts sociales de la société à responsabilité limitée "ABC MARCHÉ S.à r.l.", avec siège social à L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith, (RCS B122.191), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 95 du 1er février 2007, pour le prix de cinq mille (5 000) euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Gerlinde LENZ, prénommée, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "ABC MARCHÉ S.à r.l."

A la suite de cette cession, Madame Gerlinde LENZ, devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "ABC MARCHÉ S.à r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12 400) euros, représenté par cent (100) parts sociales, souscrites par Madame Gerlinde LENZ, employée privée, demeurant à L-9155 Grosbous, 9, rue du Brill."

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Norbert Burelbach de son mandat de gérant administratif de la société et lui donne décharge.

Madame Gerlinde LENZ est désormais gérante unique de la société et l'engage par sa signature.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Burelbach, Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008. Relation: DIE / 2008 /10528. - Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif. Diekirch, le 3 décembre 2008.

Diekirch, le 3 décembre 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008153909/234/44.

(080181402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.247.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois "WILONA GLOBAL S.A.", ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

La comparante est ici représentée par Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 28 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VIVA TRANSPORT HOLDING (Luxembourg) S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à Cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art.10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante mille actions 150.000

Total: cent cinquante mille actions 150.000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele CANEPA, Président, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie,;
 - Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont St Martin (France), le 6 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société à responsabilité limitée "SER.COM SARL", ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 117.942.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wesquy, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 26 novembre 2008 Relation: EAC/2008/14464 Reçu sept cent cinquante euros 150.000,- à 0,5%: 750,- euros

Le Releveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 décembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008152634/209/120.

(080179917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Ampala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 143.241.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick FERY, né le 01.10.1961 à Châlons-sur-Marne, gérant de société, domicilié au 24, rue Carnot, 10100 Romilly-sur-Seine, France

ici représenté par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Romilly-sur-Seine le 5 septembre 2008

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet: la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination AMPALA S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 gérants A ou par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par

1. Monsieur Patrick FERY, prénommé	<u>125 parts sociales</u>
Total:	125 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

1) L'Associé unique de la Société décide de nommer comme gérant unique:

- Monsieur Patrick FERY, né le 01.10.1961 à Châlons-sur-Marne, gérant de société, domicilié au 24, rue Carnot, 10100 Romilly-sur-Seine, France.

La durée de son mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CZABO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46049. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152635/211/118.

(080179820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.